

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201216-14	<u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES (S.D.C) 5 RUE ARTHUR MOTTELER A SELONCOURT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat des Copropriétaires (S.D.C), domicilié 5 rue Arthur Motteler à Seloncourt, souhaite acquérir une bande de terrain jouxtant la copropriété afin de pouvoir clôturer la résidence

Ce terrain communal d'une surface de 1a 53ca, cadastré AM 766 est proposé à l'euro symbolique.

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge du Syndicat des Copropriétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise la vente du terrain cadastré AM 766 d'une surface de 1a 53ca à l'euro symbolique au Syndicat des Copropriétaires (S.D.C)
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER